

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 6 avril 2023

N° 2023_09
Nomenclature acte : 7.1.2

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

ARRIVÉ LE

19 AVR. 2023

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Composant le Conseil d'Administration :

En exercice : 17

Présents : 9

Représentés : 5

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

L'An deux-mille-vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le trente-et-un mars deux-mille-vingt-trois, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence de Laurent VASTEL, Maire et Président du Conseil.

Présents : L. VASTEL, A. BULLET, D. LAFON, G. REIGADA, Z. KEFIFA, J.Y. SOMMIER, P. KATHOLA, M. FORNIER, S. LE BEUZE

Absents représentés : E. CATON (par A.BULLET), D. DELATTRE (par S.LE BEUZE), A-M. MERCADIER (par D.LAFON), S.BOUALI (par M.FORNIER), M. LAGARDE (par G.REIGADA)

Absents excusés : J. LECLERCQ, N. SAUCY, A. BON

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-11 et suivants,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14 annexée à l'arrêté du 9 novembre 1998,

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 du CCAS,

Vu le résultat d'exécution du budget 2022 du CCAS,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 118 837,26 € et un excédent d'investissement de 29 043,80 €,

Sur la proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 d'un montant de 118 837,26 € au compte R002 [« Résultat de fonctionnement reporté »], et l'excédent d'investissement d'un montant de 29 043,80 € au compte R001 [« Résultat d'investissement reporté »],

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Comptable du SCG de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Anne BULLET
Vice-présidente du CCAS

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le
Publication/Affichage le.....

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente du CCAS

